Publié le 04/04/2024

ID: 037-213700586-20240402-DCM_2024_04_026-DE

MAIRIE DE 37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Date de convocation : 25/03/2023 Date d'affichage : 25/03/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à vingt heures trente,

Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en Pouvoirs : 2 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,

Maire

<u>Etaient présents</u>: M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert

Etaient excusés: M. SERVANT Dimitri (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul),

M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), Mme BEAUMARD Angélique,

M. DELETANG Grégory

Etaient absentes: Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2024-04-026

1.1. Commande publique - marchés publics

Achat d'un téléphone mobile avec abonnement - contrat avec la société VISTANDCOM

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une proposition de la société VISTANDCOM pour l'achat avec abonnement d'un téléphone mobile pour le secrétariat de mairie.

Le coût du téléphone mobile avec accessoires (compris la participation aux frais d'expédition) est de $144,00 \in HT$, soit $172,80 \in TTC$ et le coût de l'abonnement mensuel d'un montant de $16,00 \in HT$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes du contrat de la société VISTANDCOM sus-désigné selon un coût de 144,00 € HT, soit 172,80 € TTC avec un abonnement mensuel de 16,00 € HT
- AUTORISE le Maire à signer le contrat avec la société VISTANDCOM
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024

Pour extrait gertifié conforme,

Le Maire, X

de CHAMPS Hubert